

Burundi : l'UBJ contre le ministère public devant la Cour Constitutionnelle

@rib News, 14/10/2013 â€“ Source XinhuaL'Union Burundaise des Journalistes (UBJ) est assignÃ©e Ã comparaÃ®tre devant la Cour Constitutionnelle ce vendredi dans un procÃ©s contre le ministÃ©re public suite Ã une requÃªte en inconstitutionnalitÃ© introduite par l'UBJ en ce qui concerne la nouvelle loi sur la presse promulguÃ©e le 4 juin dernier sur fonds de contestation des professionnels des mÃ©dias.Â« On a Ã©tÃ© signifiÃ© par le greffe de la Cour Constitutionnelle pour l'audience dans la matinÃ©e du 18 octobre 2013 dans l'une des salles de cette Cour. Ce sera une audience publique oÃ¹ sera un reprÃ©sentant du gouvernement Ã travers un dÃ©lÃ©guÃ© du ministÃ©re public dans ce procÃ©s oÃ¹ nous envisageons donner la lumiÃ©re sur le recours en inconstitutionnalitÃ© Ã propos des violations de certains articles de la loi sur la presse promulguÃ©e par le prÃ©sident de la RÃ©publique le 4 juin 2013Â»», a dÃ©clarÃ© lundi Ã Bujumbura Me Armel Niyongere, un avocat de l'UBJ.

A propos de la conduite de ce procÃ©s, Me Niyongere a demandÃ© aux juges de la Cour Constitutionnelle d'Ãªtre des vrais juges, des juges impartiales qui disent la loi, des juges indÃ©pendants qui ne peuvent pas avoir des instructions Ã gauche ou droiteÂ». Il a indiquÃ© que si l'UBJ obtient gain de cause, la loi sur la presse devra renvoyÃ©e au Parlement par le prÃ©sident de la RÃ©publique pour une seconde lecture.Â Sinon, a-t-il rÃ©vÃ©lÃ©, l'UBJ va poursuivre ce procÃ©s auprÃ©s de la Cour de la CommunautÃ© Est-Africaine (East African Community â€“ EAC) qui regroupe le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya.